

le travail

Edition spéciale
pour les fonctionnaires
fédéraux du Québec
(CAC et CMC)

Février 1978



QUE NOUS FAUT-IL FAIRE MAINTENANT?

La participation au congrès de fondation du Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN) d'une centaine de personnes venues de tous les coins du Québec démontre bien que les employés des CAC et CMC travaillant au Québec en ont assez du régime syndical dans lequel ils vivent.

L'historique des relations de travail entre, d'une part le gouvernement fédéral et d'autre part les fonctionnaires fédéraux du Québec et ce dans n'importe lequel des "ministère ou agence fédéral, démontre bien les malaises quotidiens vécus par nous et nos collègues.

Nous n'avons jamais pu compter sur la structure syndicale qui nous est imposée par la loi pour revendiquer et faire valoir notre point de vue aux autorités compétentes. La forme de syndicalisme que pratique l'Alliance de la fonction publique du Canada n'est pas celle qui convient à nos aspirations.

C'est pourquoi nous avons fondé notre propre syndicat.

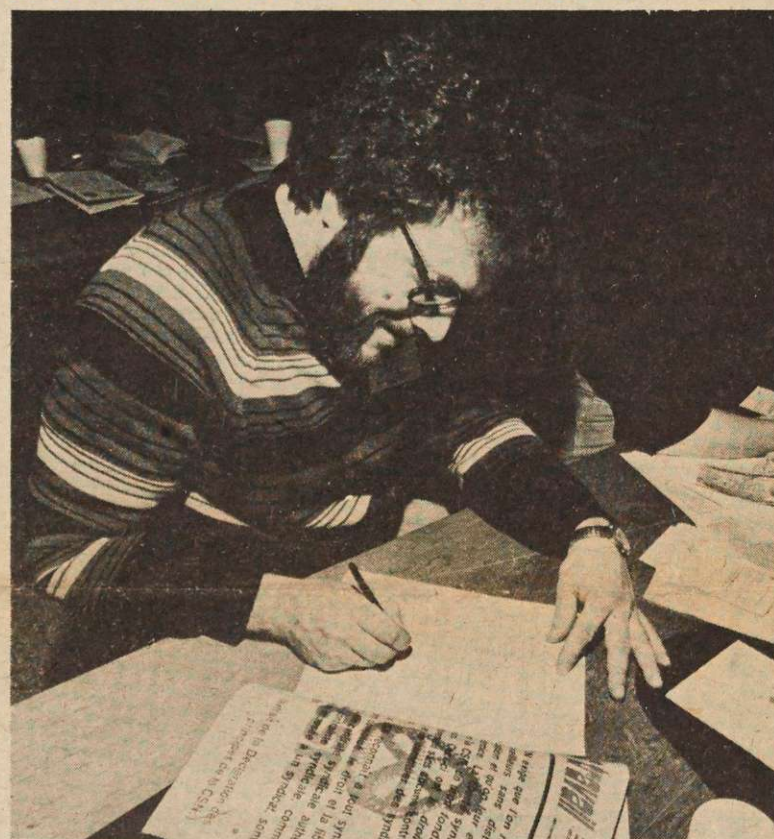
Il nous faut maintenant démontrer que tous les employés des CAC et CMC du Québec ne veulent plus du "carcan" syndical qui leur est imposé. Nous possédons maintenant une force positive c'est-à-dire un syndicat légalement constitué.

Il faut y participer!

Un syndicat qui n'est pas dirigé par en haut mais bien par tous ses membres exige l'implication de chacun. Le premier geste de participation que nous pouvons poser est d'adhérer à notre nouveau syndicat. **IL FAUT QUE TOUS LES EMPLOYÉS DES CAC et CMC SIGNENT UNE CARTE D'ADHESION AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DU QUÉBEC (CSN)!**

Il faut que nous prenions collectivement notre avenir syndical en main. Adhérons au syndicat!

IL FAUT SIGNER SA CARTE D'ADHÉSION!



LE MOMENT EST VENU DE CRÉER NOTRE PROPRE SYNDICAT

En avril 1975, au cours du dernier congrès de l'Anese CAC, région du Québec, alors que je fus élu président régional, une résolution voulant que notre groupe se sépare de l'AFPC pour former un syndicat québécois, fut adoptée à l'unanimité.

En fait, cette résolution exprimait beaucoup plus un souhait, un cri de frustration, un cri de révolte contre l'attitude méprisante de l'Anese et de l'AFPC envers ses membres québécois que la mise en branle du mécanisme de formation d'un syndicat québécois.

Nous considérons que de toute façon la création d'un nouveau syndicat devait passer par le renforcement de la structure syndicale au Québec. Nous devons donner le goût du syndicalisme chez nos membres, donc combattre la démobilisation systématique voulue par l'Anese, de l'aveu même du président national, et faire en sorte que partout au Québec, des représentants syndicaux prennent à cœur leur rôle syndical.

Nous devons également renforcer notre pouvoir de négociation local en nous faisant les alliés de la FTQ, la seule centrale à laquelle nous pouvions appartenir tout en demeurant au sein de l'AFPC; nous espérons que tout au cours de ses interventions pour nous aider à régler des problèmes locaux, la FTQ se familiariserait avec nos besoins et gagnerait la confiance de nos membres pour le jour où nous serions prêts à créer notre propre syndicat.

A mesure que l'intérêt syndical a grandi, que nos victoires forçaient l'employeur à modifier son comportement avec ses travailleurs, le syndicat national et cet employeur se sont attaqués conjointement à l'organisation syndicale grandissante. Le 6 novembre dernier, l'Anese nationale a utilisé son pouvoir suprême pour abolir le conseil régional dûment élu et l'a remplacé par un individu nommé d'office par le président national. Ironie du sort ou geste calculé, le nouveau représentant des travailleurs de

l'assurance-chômage au Québec est celui-là même que les présidents de tous les locaux du Québec ou leur substitut ont blâmé pour son rôle de briseur de grève dans différents conflits du secteur privé, celui-là même de qui on réclamait l'expulsion du syndicat au président national.

Pendant tout ce temps nos confrères des centres de main-d'oeuvre poursuivaient leur propre démarche syndicale qui les conduisit tout comme nous à un affrontement avec le pouvoir totalitaire des hommes d'affaires anti-syndicaux qui dirigent l'Anese et l'AFPC. C'était faire la preuve que si l'on veut faire valoir ses droits de travailleur dans la fonction publique fédérale, on se heurte irrémédiablement à l'AFPC qui s'est arrogé le droit de limiter et même de renier les droits des travailleurs. Le moment est donc venu après tous ces cris de révolte, ces tentatives de conciliation; après avoir pensé qu'on pouvait tout oublier, après avoir essuyé le crachat du mépris, après

avoir pris conscience que c'est une question d'être ou ne pas être des travailleurs à respecter; le moment est venu de créer notre propre syndicat. Nous le créons avec l'aide de d'autres travailleurs, ceux de la CSN qui croient que des travailleurs qui veulent se faire respecter méritent d'être aidés.

Je suis le président de ce nouveau syndicat fondé le 10 décembre dernier. J'aurais pu en être le vice-président car l'exécutif de ce nouveau syndicat est formé majoritairement d'officiers des ex-conseils régionaux CAC et CMC Anese. Le président de l'ex-conseil régional CMC, Gérard Guindon a préféré, compte tenu son éloignement de Montréal, il demeure à Amos, briguer pour le poste de vice-président.

Renseignez-vous, votre avenir de travailleur respecté dépend de votre participation au Syndicat des Fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN).

Robert Goyette
prés.

Le congrès de fondation

Un syndicat à Nous

Le 10 décembre 1977, plus d'une centaine de travailleurs et travailleuses des CAC et des CMC fondaient le Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec. Ils décidaient aussi d'affilier ce nouveau syndicat à la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN).

C'est à la suite d'une démarche syndicale précise que les travailleurs des CMC & CAC ont voulu se doter d'une unité de négociation syndicale autonome et naturelle.

Une unité de négociation naturelle... Une unité de négociation syndicale naturelle en opposition avec une unité de négociation nationale. La raison majeure qui pousse les travailleurs à se regrouper au sein d'un Syndicat est de mieux défendre et promouvoir leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. Il est évident, depuis quelques années, que les membres syndiqués des CAC & CMC ne réussissent plus à trouver leur identité au sein de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Cette superstructure syndicale a dû, pour maintenir le contrôle sur ses membres affiliés, développer une centralisation à outrance. Cette centralisation se démontre très facilement. Le congrès national de l'Alliance ne se tient que tous les 3 ans. Or, comme le congrès est l'autorité suprême du Syndicat et seul le congrès peut vraiment modifier ou ré-analyser l'orientation du Syndicat, ceci déve-

loppe un manque d'intérêt chronique chez les membres et les éloigne de leurs préoccupations syndicales. Toutes les décisions à prendre dans l'Alliance entre les congrès reposent sur le Conseil national d'administration de l'Alliance, soit en fait une trentaine de personnes.

(A la CSN, un congrès se tient tous les ans et les décisions entre les congrès se prennent par un conseil confédéral formé de 150 délégués élus!)

Autre forme de centralisation, la perception de la cotisation syndicale qui est fixée par le congrès de l'Alliance à tous les 3 ans. Il est impossible aux membres des locaux de garder un contact direct sur l'utilisation de sa cotisation. Certes les livres de l'Alliance sont vérifiés, mais comment utilise-t-on cet argent? Quelles sont les priorités de l'Alliance? Le mécanisme de perception de la cotisation prévu par l'Alliance oblige l'employeur à retenir sur la paye de tous les salariés le montant de la cotisation syndicale. Une partie de cette somme est versée aux différents éléments. De cette somme donnée aux éléments, ceux-ci en retournent une partie aux différents conseils régionaux qui eux en expédient une partie aux locaux. Résultats: une multitude de palliers administratifs dispendieux qui ne peuvent que démobiliser la grande majorité des membres; retards inacceptables dans la ristourne



La vice-présidente de la CSN, Francine Lalonde, est venue souhaiter la bienvenue aux fonctionnaires fédéraux présents au congrès de fondation du Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN).

Mme Lalonde, au nom de l'exécutif de la CSN, a réitéré l'appui de la Centrale aux employés des CAC et CMC qui veulent exercer un droit fondamental reconnu par des conventions internationales signées par le Canada: celui de choisir librement leur appartenance syndicale.

La vice-présidente a informé l'assemblée des démarches qu'elle effectue la CSN afin de faire modifier la loi des relations de travail dans la fonction publique canadienne. La CSN préconise des unités d'accréditation naturelles qui seraient mieux adaptées à la défense des intérêts des employés régis par le code canadien du travail. On aperçoit aussi sur la photo Roseline Fournier, secrétaire du congrès, Gilles Thivierge, président d'assemblée et Ruth Veillette, présidente de la Fédération des employés des services publics (CSN).

des cotisations aux instances locales et régionales.

Un autre point, probablement le plus odieux sinon le plus anti-syndical, est celui des négociations isolées des groupes de travailleurs. Jamais l'Alliance n'a vraiment tenté de regrouper les différents groupes de travailleurs en une seule et même négociation.

Les conventions collectives des différents groupes expirent à des dates distinctes. Ainsi le groupe des "commis aux écritures et aux règlements" est sans convention collective depuis le 13 novembre 1977 alors que celle du groupe "secrétariat, sténographie et dactylographie" a expiré le 8 janvier 1978. Les conventions n'étant pas à la même échéance et n'ayant pas le même contenu, il devient évident de l'impossibilité de réunir une force valable pour la négociation. L'éternel principe de diviser pour régner devient non seulement rentable pour l'employeur mais aussi pour l'Alliance. Chacun dans son coin.

Ce que propose le nouveau syndicat, c'est une unité syndicale naturelle regroupant tous les travailleurs des CMC et des CAC sur le plan québécois qui serait plus appropriée et plus viable. Ce nouveau syndicat permettra une identification collective, un plus grand respect des membres et surtout facilitera une participation démocratique plus large des syndiqués. Le nouveau syndicat est dans son essence même autonome, c'est-à-dire qu'il se régit par ses propres lois en se dotant de ses propres statuts et règlements. Le nouveau syndicat est indépendant et sera propriétaire de son certificat d'accréditation. Le nouveau syndicat par son assemblée générale qui est suprême et souveraine déterminera sa cotisation, il devra s'administrer lui-même sans intermédiaire. Le nouveau syndicat vous propose une négociation collective où les priorités seront les priorités de tous, non pas en groupes isolés.

POUR L'UNITÉ DANS L'ACTION ADHÉRONS AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DU QUÉBEC (CSN)

ADHÉRONS AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DU QUÉBEC (CSN)

PARTICIPATION...



LIBRE EXPRESSION...



DÉMOCRATIE...



L'EXÉCUTIF ÉLU PAR LE CONGRÈS

N.B.: La région Nord-est a élu son représentant, Guy Coudée de Chicoutimi. Il reste encore deux régions où seront bientôt des représentants soit Québec-centre et Gaspésie.



Robert Goyette
président
Montréal



Gérard Guindon
vice-président
Amos



Jean-Pierre Blier
trésorier
Trois-Rivières



Stéphane Paré
secrétaire
Montréal



Gilles Lapointe
secrétaire
Québec-méto



Jean-François Hallé
secrétaire
Québec-Est



Jean-Guy Legendre
secrétaire
Montréal-méto



Albert Gaboury
secrétaire
Québec Centre-sud



Michel Laporte
secrétaire
Québec-ouest

Extraits du procès-verbal du congrès

"Que les personnes du Québec, dont la liste suit, présentes à ce congrès fondent une association de salariés pour la poursuite d'un objectif commun ayant pour but l'étude, la sauvegarde et le développement des intérêts économiques, sociaux et éducatifs de ses membres particulièrement la négociation, l'application des conventions collectives et la réglementation des relations entre un employeur et ses salariés. Le tout, en conformité avec la loi concernant les relations entre employeur et employés dans la fonction publique du Canada."

ADOPTÉ

"Que le Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN) fasse une demande d'affiliation à la CSN."

"Que le Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN) fasse une demande d'affiliation à la Fédération des employés des services publics (CSN)."

"Que le Syndicat des fonctionnaires fédéraux du Québec (CSN) fasse une demande d'affiliation aux différents conseils centraux de la CSN."

ADOPTÉ

Le congédiement de Robert Goyette est toujours le même. Robert Goyette est toujours "employé" de la fonction publique fédérale aux termes de la loi d'emploi dans la fonction publique et de la loi des relations de travail, en ce sens que son grief de congédiement est en suspens. La CSN représente ce dossier depuis le dépôt d'un appel sur la décision au niveau de l'arbitrage. Depuis le début, l'AFPC a refusé dans les faits de défendre M. Goyette, un membre et un officier du syndicat!

A MONTREAL:

La bonne marche de notre syndicat, particulièrement à Montréal, exige que notre structure soit bien au point. Il serait donc bien important que dans chaque bureau de Montréal il y ait un représentant qui puisse s'intégrer à l'équipe d'organisation de Montréal.

Veillez communiquer le nom du responsable de votre bureau à:

GILLES THIVIERGE
CSN MONTREAL
TEL. 286-2283

Ce conseiller syndical est à la disposition de tous les employés des CAC et CMC qui voudraient le rencontrer.

LES BUREAUX DE LA CSN AU QUEBEC

Conseil central de la Côte-Nord
Léo St-Pierre, 999, rue Comtois, Haute-
rive, P.Q. 589-2069

Conseil central de Drummondville
Pierre Gaudreau, 147, Lindsay, Drum-
mondville, 478-8158

Conseil central de la Gaspésie
Maurice Rousset, 461, Rehel, Chandler,
689-2294

Conseil central de Granby
Jean-Paul Lévesque, 371, St-Jacques,
Granby, 378-9929

Conseil central de l'Outaouais
Rosaire Cormier, 17, Ste-Bernadette,
Hull, 771-7447

Conseil central de Joliette
Roger Valois, 190, Montcalm, Joliette,
759-0762

Conseil central des Laurentides
Benoît Leboeuf, 221, rue Labelle, St-
Jérôme, 438-4196

Conseil central du Nord-Ouest
Huguette Massicotte, 544, 3e avenue, Val
d'Or, 825-6137

Conseil central de Québec
Yves Lemay, 155 est, boul. Charest, Qué-
bec, 524-5171

Conseil central Bas St-Laurent
Jean-Yves Beaulieu, 124, Ste-Marie, Ri-
mouski, 723-7811

Conseil central Saguenay
Julien Perron, 200 est, rue Racine, Chi-
coutimi, 549-9320

Conseil central de Shawinigan
Louise Roy, 453, 5e rue, Shawinigan,
536-4433

Conseil central de Sherbrooke
Yvan Côte, 180, Acadie, Sherbrooke,
563-6515

Conseil central de Sorel
André Lafond, 900, de l'Eglise, Tracy,
743-5502

Conseil central du Richelieu-Yamaska
Bill Sunstrum, 2425, Dessaulles, St-Hya-
cinthe, 774-5363

Conseil central de St-Jean
Denis Richer, 262, rue Foch, St-Jean,
348-4965

Conseil central de Thetford Mines
Pierre Genest, 908, avenue Labbé, C.P.
457, Thetford Mines, 335-7565

Conseil central de Trois-Rivières
Marcel Bellemare, 550, St-Georges,
Trois-Rivières, 378-5419

Conseil central de Victoriaville
Lionel Biron, 100 est, boul. Jutras, Vic-
toriaville, 752-4517

Conseil central de Sept-Iles
Bruno Girard, 462-A, Place du Commer-
ce, Sept-Iles, 962-5571

Conseil central de Montréal
Gilles Thivierge, 1001 rue St-Denis, Mon-
tréal, 286-2283

Conseil central Sud-Ouest québécois
175, rue Victoria, C.P. 502, Valleyfield,
371-5556

FAUT PAS SE GÊNER!

Pour toutes vos ques-
tions relatives au nou-
veau Syndicat des fonc-
tionnaires fédéraux,
adressez-vous à n'im-
porte lequel des mem-
bres de l'exécutif ou
aux représentants de la
CSN en province.

